



Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 4 avril 2018

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le Distributeur et le Transporteur d'électricité - Phase 3 du Transporteur
Votre dossier : R-3897-2014
Notre dossier : R050812 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») donne suite à la demande formulée par la Régie de l'énergie au paragraphe 110 et à la page 89 de sa décision D-2018-001 dans le dossier mentionné en objet.

Le Transporteur dépose les études, analyses et rapports dont il dispose quant à la détermination du facteur X du Transporteur.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette
/jg
p.j.
c.c. Intervenants (par courriel seulement)